

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

(N.B. : les chiffres renvoient aux pages)

PARTIE I « LE » DROIT : LE DROIT OBJECTIF.....	13
<i>Titre 1 La règle de droit</i>	<i>17</i>
Chapitre 1 La nature du droit.....	17
SECTION 1 LES CARACTÈRES DE LA RÈGLE DE DROIT	17
§ 1. <i>Un caractère abstrait</i>	18
[1.] Une règle générale.	18
[2.] Une règle permanente.	20
[3.] Conséquences sur la structure logique de la règle de droit.	20
§ 2. <i>Un caractère obligatoire</i>	21
[4.] Les formes du caractère obligatoire.	21
[5.] Les règles d'ordre public.	22
[6.] Les règles impératives.	23
[7.] Les règles supplétives.	23
[8.] Nul n'est censé ignorer la règle de droit.	24
§ 3. <i>Une règle sanctionnée par l'État</i>	25
[9.] La fixation de la sanction par l'État.	25
[10.] L'exécution forcée de la règle de droit.	26
SECTION 2 LA RÈGLE DE DROIT ET LES AUTRES RÈGLES DE LA VIE SOCIALE ..	27
§ 1. <i>La justice</i>	27
[11.] Le caractère relatif de la justice.	28
[12.] Les deux formules classiques de la justice.	28
[13.] La justice n'est qu'un des critères de la règle de droit.	29
§ 2. <i>La règle morale</i>	30
[14.] Le droit est différent de la morale.	30
[15.] Le droit n'ignore pas la morale.	31
[16.] Les obligations naturelles.	32
§ 3. <i>Les usages</i>	32
[17.] Le droit est différent des usages.	32
[18.] Le droit n'ignore pas les usages.	32
§ 4. <i>La religion</i>	33
[19.] Des liens variables selon les pays.	33
[20.] Des finalités et mécanismes de sanction différents.	34
SECTION 3 LA JUSTIFICATION DE LA RÈGLE DE DROIT	34
§ 1. <i>Les doctrines théoriques</i>	35
[21.] Les doctrines idéalistes : la doctrine du droit naturel.	35
[22.] Les doctrines positivistes.	37
§ 2. <i>La finalité pratique du droit : régler la vie sociale</i>	40
[23.] Une règle de conduite sociale.	40
[24.] Les doctrines individualistes et collectivistes.	41
Chapitre 2 Les rapports du droit avec les disciplines voisines	42

SECTION 1 LA PHILOSOPHIE JURIDIQUE	43
[25.] L'objet de la philosophie du droit.	43
[26.] L'utilité de la philosophie du droit.	45
SECTION 2 LA SOCIOLOGIE JURIDIQUE	46
[27.] L'objet de la sociologie juridique.	46
[28.] L'utilité de la sociologie du droit.	46
SECTION 3 L'ÉCONOMIE	47
[29.] Le droit de l'économie.	47
[30.] L'économie du droit.	48
Chapitre 3 La diversité de la règle de droit	49
SECTION 1 LA DIVERSITÉ DANS LE TEMPS : L'HISTOIRE DU DROIT	50
[31.] L'intérêt de connaître l'histoire du droit.	50
[32.] Avant la codification napoléonienne.	51
[33.] La codification napoléonienne.	52
[34.] Après la codification napoléonienne.	54
SECTION 2 LA DIVERSITÉ DANS L'ESPACE : LES SYSTÈMES JURIDIQUES	55
[35.] Les grands systèmes juridiques.	55
[36.] Le droit comparé.	57
SECTION 3 LA DIVERSITÉ DANS LA RÈGLE DE DROIT ELLE-MÊME : LES DIVISIONS DU DROIT	58
[37.] Le droit public et le droit privé.	58
[38.] Le droit interne et le droit international.	59
Titre 2 Les sources et autorités du droit	61
Chapitre 1 Les sources majeures du droit	61
SECTION 1 LA LOI CONSTITUTIONNELLE	62
§ 1. <i>Importance et contenu de la Constitution.</i>	62
[39.] Définition de la Constitution.	62
[40.] Forme de la Constitution.	62
[41.] La Constitution indique comment la Nation entend que le Pouvoir soit exercé.	63
[42.] Le Pouvoir est exercé par l'État au nom et pour le compte de la Nation.	64
§ 2. <i>La révision de la Constitution</i>	65
[43.] Les modalités de révision sont différentes selon les formes des Constitutions.	65
[44.] La procédure de révision au Luxembourg.	65
SECTION 2 LES TRAITÉS	66
§ 1. <i>Le droit international public</i>	66
[45.] La finalité du droit international public et ses sujets.	66
[46.] L'ordre juridique international.	67
§ 2. <i>Le droit communautaire</i>	69
[47.] La lente construction du droit communautaire.	69
[48.] Les institutions du droit communautaire.	70
[49.] Les sources du droit communautaire.	72
§ 3. <i>La Convention européenne des droits de l'homme</i>	74
[50.] Ses principes et fondements.	74
[51.] Les droits protégés.	77
§ 4. <i>Les traités</i>	78
[52.] La procédure en matière de traités.	78

[53.] Les effets des traités.	79
SECTION 3 LES LOIS (AU SENS RESTREINT) ET LES RÈGLEMENTS.....	81
[54.] Les caractères communs de la loi et du règlement.	81
§ 1. <i>Les critères organiques de la distinction</i>	81
[55.] Les auteurs de la loi.	81
[56.] Les auteurs du règlement.	82
§ 2. <i>Les critères matériels</i>	83
[57.] Le domaine de la loi.	83
[58.] Le domaine du règlement.	84
SECTION 4 LA HIÉRARCHIE DES SOURCES MAJEURES DU DROIT	85
[59.] La pyramide juridique.	85
[60.] La primauté de la Constitution sur le droit interne.	87
[61.] La primauté de la Constitution sur les traités.	89
[62.] La primauté du traité sur la loi.	90
[63.] La primauté de la loi sur le règlement.	91
Chapitre 2 Les sources mineures du droit	93
SECTION 1 LA COUTUME.....	93
[64.] L'existence de la coutume.	93
[65.] Éléments constitutifs de la coutume juridique.	94
[66.] Rapports de la coutume et de la loi	94
[67.] Expressions de la coutume.	96
SECTION 2 LA JURISPRUDENCE.....	98
§ 1. <i>Les institutions judiciaires</i>	98
[68.] Le rôle des institutions judiciaires.	98
[69.] La séparation des pouvoirs.	99
[70.] Les juridictions de l'ordre judiciaire.	99
[71.] Les juridictions de l'ordre administratif.	102
[72.] Les juridictions sociales.	103
§ 2. <i>Les acteurs auprès des institutions judiciaires</i>	103
[73.] Les magistrats du siège.	103
[74.] Les magistrats du Parquet.	105
[75.] Les auxiliaires de justice.	106
§ 3. <i>La force obligatoire de la jurisprudence</i>	107
[76.] La notion de jurisprudence.	107
[77.] La jurisprudence, une autorité plutôt qu'une source de droit.	108
[78.] L'équité et les standards juridiques : la jurisprudence précise la loi.	111
[79.] Les principes généraux du droit : la jurisprudence crée des règles de droit.	112
SECTION 3 LA DOCTRINE	113
[80.] La notion de doctrine.	113
[81.] Le doctrine comme source de droit.	114
[82.] L'autorité de la doctrine.	114
Titre 3 L'application du droit	117
Chapitre 1 L'application dans le temps	117
SECTION 1 LA DURÉE DE LA LOI.....	117
§ 1. <i>L'entrée en vigueur des lois</i>	117
[83.] L'adoption de la loi.	117
[84.] La promulgation.	118

[85.] La publication et entrée en vigueur de la loi.	119
[86.] Les erreurs commises lors de la publication des lois : la valeur des errata.	120
§ 2. <i>La disparition des lois</i>	121
[87.] La caducité de la loi.	121
[88.] L'abrogation expresse de la loi.	122
[89.] L'abrogation tacite de la loi.	122
[90.] L'abrogation par désuétude de la loi.	123
SECTION 2 LES CONFLITS DE LOIS DANS LE TEMPS.....	124
§ 1. <i>La non-rétroactivité de la loi nouvelle</i>	125
[91.] Le principe.	125
[92.] Les exceptions.	126
§ 2. <i>L'applicabilité immédiate de la loi nouvelle</i>	127
[93.] Le principe de l'applicabilité immédiate aux situations statutaires.	128
[94.] La survie de la loi ancienne en matière contractuelle.	128
Chapitre 2 L'application dans l'espace	130
[95.] La territorialité des lois.	130
[96.] Les solutions unilatérales en matière de droit privé.	131
[97.] Les solutions multilatérales de droit international privé.	133
Titre 4 Les instruments du droit	135
Chapitre 1 Le passage du fait au droit	135
[98.] Le syllogisme juridique.	135
[99.] Le syllogisme en présence de majeures complexes.	136
Chapitre 2 Le langage juridique	136
[100.] Les caractères généraux du langage juridique.	136
[101.] Le langage juridique et le langage courant.	137
[102.] La polysémie dans le vocabulaire juridique.	138
Chapitre 3 La technique juridique	138
SECTION 1 LA QUALIFICATION JURIDIQUE.....	138
[103.] Nécessité de la qualification.	138
[104.] Les définitions.	139
[105.] Les concepts.	140
[106.] Les catégories.	141
[107.] Les institutions juridiques.	141
SECTION 2 LES OUTILS.....	143
§ 1. <i>Le fond et la forme</i>	143
[108.] Le fond.	143
[109.] La forme.	143
§ 2. <i>Les généralisations et les dérogations</i>	144
[110.] Les généralisations.	144
[111.] Les dérogations.	145
§ 3. <i>Les présomptions et les fictions</i>	146
[112.] Les présomptions.	146
[113.] Les fictions.	147
§ 4. <i>Les prescriptions et les renonciations</i>	148
[114.] Les prescriptions.	148
[115.] Les renonciations.	149

Titre 5 L'interprétation du droit	151
Chapitre 1 Les méthodes générales d'interprétation	151
SECTION 1 LA MÉTHODE CLASSIQUE : L'EXÉGÈSE	152
[116.] La recherche de la volonté du législateur	152
[117.] Valeur de l'exégèse.	154
SECTION 2 LES MÉTHODES MODERNES D'INTERPRÉTATION	154
[118.] La méthode évolutive.	155
[119.] La libre recherche scientifique.	155
[120.] La méthode du but social.	156
[121.] La méthode éclectique.	157
Chapitre 2 Les techniques d'interprétation	157
SECTION 1 LES ARGUMENTS	158
[122.] L'argumentation logique.	158
[123.] L'argumentation systématique.	159
[124.] L'argumentation analogique.	159
SECTION 2 LES MAXIMES D'INTERPRÉTATION	161
[125.] Une loi claire ne nécessite pas interprétation.	161
[126.] Là où la loi ne distingue pas, il ne faut pas distinguer.	162
[127.] L'exception est d'interprétation stricte.	162
[128.] La règle spéciale déroge à la règle générale.	163
[129.] Le doute profite à l'accusé.	164
Chapitre 3 La sanction de la fraude à la loi	164
[130.] L'habileté juridique.	164
[131.] La fraude corrompt tout.	165
PARTIE 2 « LES » DROITS : LES DROITS SUBJECTIFS.	169
[132.] Le concept de « droits subjectifs ».	171
Titre 1 Les titulaires des droits subjectifs	173
Chapitre 1 Les personnes physiques	173
SECTION 1 L'ACQUISITION ET LA PERTE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE.	173
§ 1. <i>L'acquisition de la personnalité juridique</i>	173
[133.] La naissance.	173
[134.] L'enfant à naître.	174
§ 2. <i>La perte de la personnalité juridique</i>	175
[135.] Le décès.	175
[136.] La succession comme conséquence du décès.	177
§ 3. <i>Le doute sur l'existence de la personne physique : le mécanisme de l'absence</i>	178
[137.] La présomption de vie : la présomption d'absence.	178
[138.] La présomption de décès : la déclaration d'absence.	179
SECTION 2 LES ATTRIBUTS DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE	180
§ 1. <i>L'état des personnes</i>	180
[139.] Le nom.	180
[140.] Le sexe.	183
[141.] La nationalité.	184
[142.] Le domicile.	187
[143.] Les caractères de l'état des personnes.	189

§ 2. <i>La capacité des personnes physiques</i>	191
[144.] Le principe de la capacité juridique.	191
[145.] L'incapacité de jouissance.	192
[146.] L'incapacité d'exercice.	192
[147.] Les sanctions en cas d'incapacité.	194
Chapitre 2 Les personnes morales	195
SECTION 1 LA NOTION DE PERSONNE MORALE	195
§ 1. <i>La définition de la personne morale</i>	195
[148.] Un groupement de personnes ou de biens.	195
[149.] Un intérêt collectif.	195
[150.] Une volonté autonome.	196
§ 2. <i>La nature des personnes morales</i>	197
[151.] La théorie de la réalité.	197
[152.] La théorie de la fiction.	198
SECTION 2 LA DIVERSITÉ DES PERSONNES MORALES.....	199
§ 1. <i>Les personnes morales de droit public</i>	199
[153.] La variété de personnes morales de droit public.	199
[154.] Le régime juridique des personnes morales de droit public.	200
§ 2. <i>Les personnes morales de droit privé</i>	200
[155.] Les sociétés.	200
[156.] Les associations.	202
SECTION 3 LE RÉGIME DES PERSONNES MORALES	203
§ 1. <i>L'état des personnes morales</i>	203
[157.] Le nom.	203
[158.] La nationalité des personnes morales.	204
[159.] Le domicile.	205
§ 2. <i>La durée des personnes morales</i>	206
[160.] L'acquisition de la personnalité morale.	206
[161.] La disparition de la personne morale.	207
§ 3. <i>La capacité des personnes morales</i>	209
[162.] La spécialité des personnes morales.	209
[163.] L'autonomie des personnes morales.	211
[164.] Les modalités de l'administration des personnes morales.	212
[165.] La représentation des personnes morales.	213
Titre 2 La classification des droits subjectifs	217
Chapitre 1 Les droits patrimoniaux	217
SECTION 1 LES DROITS RÉELS	217
§ 1. <i>L'objet des droits réels : les choses</i>	218
[166.] Les « choses » et les « biens ».	218
[167.] Classification selon leur appropriation.	219
[168.] Classification selon leur situation dans le commerce juridique.	220
[169.] Classification selon leur degré de fixité.	221
[170.] Classification selon leur nature.	225
[171.] Classification selon leur caractère productif.	228
§ 2. <i>Le contenu des droits réels</i>	230
[172.] Les droits réels principaux.	230
[173.] Les droits réels accessoires.	235

[174.] Les attributs des droits réels.	239
[175.] L'intérêt des droits réels par rapport aux droits personnels.	240
SECTION 2 LES DROITS PERSONNELS	242
[176.] Caractères des droits personnels.	242
[177.] Les obligations classées selon leur source.	243
[178.] Les obligations classées selon leur objet.	244
[179.] Les attributs des droits personnels.	245
SECTION 3 LES DROITS INTELLECTUELS	246
[180.] Des droits à la croisée des droits réels, personnels et extrapatrimoniaux.	246
[181.] La variété des droits intellectuels.	246
[182.] Les attributs des droits intellectuels.	247
SECTION 4 LE GROUPEMENT DES DROITS PATRIMONIAUX : LE PATRIMOINE	248
§ 1. <i>La conception classique du patrimoine</i>	248
[183.] Une universalité économique.	248
[184.] Un attribut de la personnalité juridique.	250
§ 2. <i>L'émergence de la théorie du patrimoine d'affectation</i>	252
[185.] La critique de l'unicité du patrimoine.	252
[186.] Une évolution lente vers les patrimoines d'affectation.	253
Chapitre 2 Les droits extrapatrimoniaux	254
[187.] Des droits attachés à la personne.	254
[188.] Les attributs des droits extrapatrimoniaux.	256
Titre 3 L'existence des droits subjectifs	257
Chapitre 1 Les sources des droits subjectifs	257
SECTION 1 LES ACTES JURIDIQUES.....	258
[189.] L'instrument juridique et l'opération juridique.	258
§ 1. <i>Les classifications</i>	258
[190.] Les actes unilatéraux et les actes plurilatéraux.	258
[191.] Les actes à titre gratuit et les actes à titre onéreux.	260
[192.] Les actes entre vifs et les actes à cause de mort.	261
[193.] Les actes instantanés et les actes à exécution successive.	262
[194.] Les actes constitutifs et les actes déclaratifs.	262
§ 2. <i>Les modalités de l'acte juridique</i>	263
[195.] Le facteur temps.	263
[196.] La pluralité d'objets.	264
[197.] La pluralité de sujets.	264
§ 3. <i>La formation des actes juridiques</i>	266
[198.] Le consentement doit exister.	266
[199.] L'intégrité du consentement.	267
[200.] La forme du consentement.	271
[201.] L'objet de l'acte juridique.	272
[202.] La cause de l'acte juridique.	273
§ 4. <i>Les effets des actes juridiques</i>	274
[203.] Force obligatoire des actes juridiques.	274
[204.] La relativité des actes juridiques.	275
[205.] L'opposabilité aux tiers.	277
§ 5. <i>La sanction des conditions de formation des actes juridiques</i>	278

[206.] L'inopposabilité.	278
[207.] La nullité absolue	279
[208.] La nullité relative.	280
[209.] Les effets de la nullité.	281
SECTION 2 LES FAITS JURIDIQUES	281
§ 1. <i>Classification des faits juridiques</i>	282
[210.] Les faits volontaires et involontaires.	282
[211.] Les faits juridiques licites et illicites.	283
§ 2. <i>La sanction des faits juridiques : la responsabilité</i>	286
[212.] Conditions de la responsabilité.	287
[213.] Conséquences de la responsabilité.	291
Chapitre 2 La vie des droits subjectifs	292
SECTION 1 L'ACQUISITION DES DROITS SUBJECTIFS	292
[214.] L'acquisition originaire.	292
[215.] L'acquisition dérivée.	293
SECTION 2 L'EXERCICE DES DROITS SUBJECTIFS	295
§ 1. <i>Le principe de liberté dans l'exercice des droits subjectifs</i>	295
[216.] Le principe de l'autonomie individuelle	295
[217.] Les actes conservatoires, d'administration et de disposition.	296
§ 2. <i>Les limites au principe de liberté : la théorie de l'abus de droit</i>	297
[218.] Le critère de l'abus de droit.	297
[219.] Consécration législative de l'abus de droit.	298
[220.] Appréciation.	299
SECTION 3 LA TRANSMISSION DES DROITS SUBJECTIFS	300
§ 1. <i>La transmission des droits subjectifs</i>	300
[221.] Nul ne peut transmettre à autrui plus de droits qu'il n'en a lui-même.	300
[222.] La transmission à titre universel.	301
[223.] La transmission à titre particulier.	302
SECTION 4 L'EXTINCTION DES DROITS SUBJECTIFS	305
[224.] L'extinction avec satisfaction du créancier.	305
[225.] L'extinction sans satisfaction.	306
<i>Titre 4 La réalisation en justice des droits subjectifs</i>	309
Chapitre 1 La preuve des droits subjectifs	309
SECTION 1 L'OBJET DE LA PREUVE	309
[226.] La preuve du fait.	309
[227.] La preuve du droit.	310
SECTION 2 LA CHARGE DE LA PREUVE.....	312
[228.] La charge de la preuve incombe au demandeur.	312
[229.] La charge de la preuve des moyens de défense incombe au défendeur.	313
[230.] Les présomptions.	314
SECTION 3 LES MODES DE PREUVE.....	317
§ 1. <i>Les systèmes de preuve et le rôle du juge</i>	317
[231.] Les systèmes de preuve envisageables.	317
[232.] Choix d'un système.	317
[233.] Le rôle du juge.	318
§ 2. <i>Les preuves littérales</i>	320

[234.] Les actes authentiques.	320
[235.] Les actes sous seing privé.	323
[236.] Les exceptions.	327
§ 3. <i>Les preuves non littérales</i>	330
[237.] Le témoignage.	330
[238.] L'aveu.	331
[239.] Le serment.	332
Chapitre 2 La sanction des droits subjectifs	334
SECTION 1 LES SANCTIONS ET LES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES LITIGES	334
§ 1. <i>Les différents types de sanction</i>	335
[240.] Les sanctions civiles.	335
[241.] Les sanctions pénales.	335
[242.] Les sanctions disciplinaires.	336
§ 2. <i>La sanction non judiciaire</i>	337
a) <i>L'absence de recours au juge</i>	338
[243.] La transaction.	338
[244.] L'arbitrage.	339
b) <i>L'absence de décision juridictionnelle</i>	340
[245.] La conciliation.	340
[246.] La médiation.	341
SECTION 2 LA SANCTION JUDICIAIRE : LE PROCÈS	342
§ 1. <i>Le cadre du procès</i>	343
a) <i>Le fonctionnement de la justice</i>	343
[247.] L'égalité devant la justice.	343
[248.] La gratuité de la justice.	344
[249.] La liberté de pouvoir saisir un juge.	345
b) <i>Les personnes concernées par le procès</i>	346
[250.] Le demandeur.	346
[251.] Le défendeur.	349
[252.] Les tiers.	353
§ 2. <i>Le déclenchement du procès</i>	354
a) <i>L'acte introductif d'instance</i>	355
[253.] L'intérêt.	355
[254.] La qualité.	356
[255.] La capacité.	357
[256.] Les conditions de forme de l'acte introductif.	358
[257.] L'effet de l'acte introductif.	360
b) <i>L'instance</i>	361
[258.] Le principe dispositif.	361
[259.] Le principe du contradictoire.	362
[260.] Le déroulement de l'instance.	363
[261.] L'audience devant le juge.	365
[262.] Les délais de procédure.	368
§ 3. <i>L'issue du procès</i>	371
a) <i>L'adoption du jugement</i>	371
[263.] Les classifications des jugements.	371

[264.] Le contenu de la décision.	375
<i>b) Les effets du jugement</i>	376
[265.] La force exécutoire de la décision judiciaire.	376
[266.] L'autorité relative de la chose jugée.	377
[267.] Le dessaisissement du juge.	380
§ 4. <i>Les voies de recours</i>	381
<i>a) Les voies de recours ordinaires</i>	381
[268.] L'appel.	382
[269.] L'opposition.	384
<i>b) Les voies de recours extraordinaires</i>	385
[270.] La tierce opposition.	385
[271.] Le pourvoi en cassation.	387
§ 5. <i>Les voies d'exécution</i>	388
<i>a) L'exécution forcée en droit privé</i>	388
[272.] L'exécution des décisions judiciaires.	388
[273.] L'astreinte.	389
[274.] Les saisies.	391
<i>b) L'exécution forcée en droit public</i>	392
[275.] Le privilège du préalable.	392
[276.] Le privilège de l'exécution d'office.	393
[277.] L'absence de voies d'exécution à l'encontre de l'administration.	394